
Nombre de membres

Séance du jeudi 26 juillet 2023

en exercice : 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Bruno BICHON

Présents : 6

Sont présents : Bruno BICHON, Florine DUPONT SENES, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL

Votants : 8

Représentés : Monique JANIN par Bruno BICHON, Micaël REBOUL par Caroline CHAILLAN

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence FOURNEAU

Monsieur le Maire : Il est 18h22, il faut élire une secrétaire de séance. Florence ?

Florence FOURNEAU : Si tout le monde est d'accord.

Monsieur le maire : Bah je ne sais pas. Tout le monde est d'accord pour Florence ?

Didier VIAL : Très d'accord

Nicole HOGGE : Absolument d'accord

Monsieur le Maire : Bon, donc je rappelle que Caroline a la procuration de Mica et moi, j'ai celle de Monique. Donc le quorum est atteint, on peut commencer.

Vous avez tous reçu l'ordre du jour :

- Décision modificative sur le Budget annexe Régie des eaux
- Décision modificative sur le Budget principal
- Création du poste administratif secrétaire de mairie
- Remboursement transport scolaire 2023-2024
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2022 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2022 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Thorame Haute pour le projet ski 2023-2024

Et ensuite les questions que vous m'avez posées on les traitera à la fin.

Alors communication du maire, ça va être rapide, c'est le point sur la pollution aux hydrocarbures. Ça a pu démarrer à force de coups de téléphone et de mails entre la société ORTEC et l'assureur de Madame Audibert. La décision d'hier, parce que j'avais reçu encore une facture de 65 000€, pour l'enlèvement des ordures. En plus des 240 000€, et ce n'est pas fini parce qu'après il y a le retraitement et le transport. Ce n'est qu'une estimation, c'était un devis. Donc moi j'ai fait savoir qu'il était hors de question que la commune avance quoi que ce soit, parce qu'on ne saura jamais quand est-ce qu'on serait remboursé. Et l'assurance de

Madame Audibert, avec l'expert, a eu un écrit précisant qu'il fallait envoyer la facture à Madame Audibert et l'assurance prendra en charge, enfin après c'est leur problème. Et donc que j'ai eu encore la société ORTEC ce matin qui m'a dit faire le nécessaire au plus vite. Parce que, je ne sais pas si vous avez vu, il y a des camions de pompage qui viennent et ils font le trajet, ils sont obligés de pomper les cuves parce qu'ils ne peuvent pas transporter les cuves telles quelles. Il faut les pomper avec un camion spécifique pour aller les emmener sur le retraitement.

Et il m'a dit, je vais essayer de faire au maximum pour que vendredi, plus aucunes bennes restent. Par contre, il y a besoin mardi d'une personne du conseil qui puisse venir constater avec lui l'état de la route, si tout va bien et faire un constat ensemble pour pouvoir définir s'il y a des choses à faire ou pas.

Est-ce que tu pourrais être présent Didier ?

Didier VIAL : Je veux bien, c'est mardi quand ?

Monsieur le maire : Le matin, 10 h.

Didier VIAL : D'accord ok.

Monsieur le maire : J'avais demandé à Stéphanie des photos, il faudrait regarder parce qu'il y a des marques dans le goudron. Il y a eu des moments de chaud et ça a marqué le goudron. Didier tu regardes et tu vois si ça vaut le coup ou pas. Et puis regarder, surtout en bas s'il n'y a pas de coulures. Pour demander un nettoyage.

Didier VIAL : OK, si c'est rentré dans le goudron de 10 cm, oui il faudra qu'ils fassent quelque chose.

Monsieur le maire : Et puis il y a des barres de fer sur un truc qui tiennent les rouleaux. J'ai remarqué que c'était entré. On va refaire la place quand on va faire l'assainissement et l'eau, on refera tout à ce moment-là. C'est surtout voir si ça n'a pas enfoncé le goudron.

Au moment du constat, tu feras quand même marquer « sous réserve ».

Voilà sur la pollution, c'est tout ce que j'ai à dire. Aujourd'hui, ben on croise les doigts pour que ça continue comme ça et surtout que derrière, on n'ait pas une pollution qui soit, comment dirais-je, stagnante sur des feuilles ou des branches qu'on n'aurait pas vues dans le ruisseau du Riou Tor.

Florence FOURNEAU : Mais là ils ne doivent pas venir pour un peu gratter les extérieurs du Riou ?

Monsieur le maire : C'est fait.

Florence FORUNEAU : Là ils ont tout décaissé, la boue et tout ?

Monsieur le maire : C'est fait. Tout ça, c'est déjà fait.

Florence FOURNEAU : Je croyais que ce n'était pas fait maintenant.

Monsieur le maire : Si si, ils l'ont fait. Ce qui était préconisé par la DDT, les 150 mètres de méandre. Pas dans le Riou, c'est sur le méandre.

Florence FOURNEAU : Mais ils ne devaient pas aussi faire sur toute la lignée ?

Monsieur le maire : 150 mètres, la DDT a recolonisé 150 mètres. Maintenant c'est pour ça qu'il faut mettre des réserves s'il arrivait quelque chose.

Didier VIAL : D'accord, parce que là tu me disais de contrôler au niveau où il y avait les cuves ?

Monsieur le maire : C'est tout, mais il y aura après coup la DDT qui va venir. Ils vont faire leur constat, Monsieur LAVOCAT qui est à l'OFB, je sais plus comment ça s'appelle maintenant c'est OFB ou comment ça ?

Caroline CHAILLAN : Oui c'est ça, l'Office Française de la Biodiversité.

Monsieur le maire : Donc eux vont revenir aussi. J'ai eu le président de la pêche qui va faire son tour aussi. Il m'a dit, je viendrai régulièrement quand il y a les grosses pluies d'août. En octobre et novembre, il viendra faire son tour aussi. Et tous les pêcheurs qui sont inscrits à la pêche du haut Verdon, ont été alertés par le président. C'est facile le président c'est un ancien de l'OFB. Il habite à Saint André, c'est un ami, il m'a dit je surveille et puis s'il y a quoi que ce soit, je fais remonter. Et lui aussi avait porté plainte. Voilà, à voir donc tu n'oublieras pas, tu veux que Dominique aille avec toi aussi ou ça va ou tu veux que Stéphanie soit avec toi ?

Didier VIAL : Non, non, juste savoir si le rendez-vous c'est au parking ou à la mairie.

Monsieur le maire : C'est à la mairie

Didier VIAL : Ok

Caroline CHAILLAN : Et l'assurance, elle prend aussi en charge d'immobilisation des containers ?

Monsieur le maire : Tout. Je leur ai fait un mail l'autre fois en disant que ce n'est pas parce que l'expert dit qu'il faudra que ça soit fait le 20, si personne à donner un ordre, ça ne sera pas le 20. Donc il y aura obligatoirement les coûts et l'expert, je ne sais pas si vous avez vu sur le mail, il ne paye qu'au fur et à mesure. Ça commençait par les intéressés, qui avaient fait la pollution, voir après avec d'autres personnes et plus tard, la commune. J'ai demandé à Stéphanie, qu'elle garde bien dans le dossier tous ces mails où les experts expliquent que c'est bien Monsieur et Madame qui en fait les bêtises. Je vais rappeler, qu'au lieu de faire marcher l'assurance de la maison de la personne, qui n'y habite plus, on commence par sa responsabilité civile. Et pas au mois de mai ou au mois de juin, alors que s'est arrivé en février.

Nicole HOGGE : Et la dame, elle est toujours en maison de retraite ? Comment elle va ?

Monsieur le maire : Oui, Madame ANCEAU, elle va comme une personne de quatre-vingt-dix-sept ans.

Nicole HOGGE : Elle doit être contrarié avec ça non ?

Monsieur le maire : Personne ne lui a dit. Ça ne sert à rien.

Nicole HOGGE : Non, non, non, tout à fait.

Monsieur le maire : Ce n'est pas la peine de lui mettre une pression à cet âge-là.

Nicole HOGGE : Non, je m'inquiète pour elle c'est tout.

Monsieur le maire : Je sais parce que c'est Evelyne qui est allé la voir et qui m'en a parlé. J'ai Jean KINTS qui est allé la voir, il m'en a parlé. Il m'a dit nous on n'a pas parlé de ça, faut éviter de dire ce qui se passe à la maison. Ce n'est pas la peine qu'elle se retrouve avec ça dans la tête.

Voilà bon les décisions, il y a eu qu'une décision le 13 avril et 26 juillet portant renouvellement de l'adhésion de la fondation du patrimoine.

L'approbation du procès-verbal du 13 avril, vous l'avez tous lu, vu ?

Donc est-ce que je fais les deux et on vote d'un seul coup ?

Nicole HOGGE : À ce propos, je voulais dire quelque chose. Caroline, s'est plainte que ce n'était pas bien rapporté est-ce qu'il n'y a pas une intelligence artificielle qui fait une traduction, tout simplement.

Secrétaire de mairie : On a un logiciel sur Word où toutes les échanges sont retranscrits.

Nicole HOGGE : Il suffit de relire ?

Monsieur le maire : Il ne suffit pas de relire, non parce que la traduction ce n'est pas une intelligence artificielle qui reproduit exactement le mot.

Nicole HOGGE : Oui, mais maintenant il y a des bons trucs.

Monsieur le maire : Non, même l'intelligence artificielle aujourd'hui ne peut pas faire ça.

Nicole HOGGE : Ah ben c'est sûr que de toute façon il faut relire.

Florine DUPONT SENES : Non, non, c'est la secrétaire qui tape tout ça.

Monsieur le maire : C'est la secrétaire qui tape, qui reprend tout, qui écoute d'abord et puis qui transcrit sur format PDF, mais quand tu vois comment c'est retranscrit. Il y a du boulot.

Nicole HOGGE : Ok.

Monsieur le maire : Il y a quelque chose sur le 2^{ème} que vous voudriez voir modifier ou pas ? Ça vous convient ? Caroline ?

Caroline CHAILLAN : Juste qu'il soit vraiment transcrit comme on les a présentés.

Monsieur le maire : C'est bien là ?

Caroline CHAILLAN : Oui, moi ça va.

Monsieur le maire : Voilà, je préfère demander. Donc on va faire le vote. On va faire deux votes, mais on a parlé des deux.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine DUPONT SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	* Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 juin 2023

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	* Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

Affaires qui seront soumises à délibération :

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX

Monsieur le maire : Alors là on a galéré. Enfin, Stéphanie a galéré parce que le Trésor Public a changé les codes pour pouvoir faire les paiements des autres taxes et redevances pour l'eau et l'assainissement. Ça a mis un temps fou parce que j'ai dit que je n'arrivais même pas à recréer les codes qui correspondaient pour payer le versement de la redevance. Vous voyez les chiffres, c'était sur le 6378 ça a toujours été là-dessus. Et maintenant c'est sur le 701249 et 706129

Florence FOURNEAU : Oui, c'est un peu plus explicite en fait. Ben si c'est quand même autre TAXE et redevance, c'est quand même assez vague.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	-14482.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	14482.00	
6378	Autres taxes et redevances	-6854.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	6854.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	* Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13172 - 202202	Subv. transf. FEDER		-175323.00
13272	Subv. non transf. FEDER		175323.00
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	* Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

CREATION DU POSTE ADMINISTRATIF SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le maire : Je veux juste donner quelques détails. L'ouverture se fait sur un niveau hiérarchique de A, B ou C et a raison de 35 h. On aurait pu ouvrir que sur C, mais pour des raisons d'ouverture c'est mieux de mettre sur les 3 catégories.

Ceci afin de permettre le recrutement et la validation de Stéphanie, parce que la Communauté de Communes, à la demande des communes, arrête le service commun des secrétaires de mairie.

La ComCom a validé la demande, il fallait le faire au moins de juin. Il a fallu une décision du Conseil Communautaire 6 mois avant la fin du service commun. Et pour nous, c'est urgent puisqu'il faut qu'on dépose le dossier au CT du CDG. Puisque nous on ne peut pas avoir de CT, Comité Technique, donc on est sous l'égide du CDG Départemental. Il faut créer le poste, il faut qu'on délibère sur la création du poste et après on envoie au CT pour validation. On verra après, il y a d'autres modalités qu'on fera mais c'est pour après, le plus urgent, c'est qu'on nous valide cette création de poste

Une fois le poste créé, on fait les appels à candidature. Pour votre information j'ai demandé aussi au président et au directeur général des services de prolonger le CDD de Stéphanie jusqu'au 31 décembre. Parce que son CDD s'arrêtait au 7 novembre. Donc, c'est validé on m'a envoyé un mail en me disant que c'était OK, il n'y a aucune raison que on soit sans secrétaire de mairie et en l'occurrence notre CDD qui va bien.

Didier VIAL : Moi je n'ai pas trop d'avis sur ça.

Monsieur le maire : Tu veux voter contre la création du poste.

Didier VIAL : Je ne suis pas contre la création du poste.

Florine DUPONT SENES : C'est toutes les secrétaires, moi j'étais à la réunion et il y avait le président de la Comcom qui disait clairement qu'on n'avait pas le choix. On a nos secrétaires en poste et que la mairie les embauche.

Caroline CHAILLAN : Il y a une catégorie ça ne va pas aller, on n'a pas la dimension donc ça ne sert à rien de voter pour une catégorie A, puisqu'on ne pourra en recruter.

Monsieur le maire : C'est ce qu'on nous a demandé de faire.

Florine DUPONT SENES : Peut-être que vu que le poste est à pourvoir, peut-être qu'une secrétaire qui est en catégorie A postulera.

Caroline CHAILLAN : Non c'est une question de catégorie de commune. On ne peut pas recruter de catégorie A, parce qu'on n'a pas de services suffisamment étoffés et importants.

Monsieur le maire : Aujourd'hui ça se discute au niveau des sénateurs, la possibilité de mettre toutes les secrétaires de mairie sur le niveau A et B.

Aujourd'hui, ce n'est pas possible pour une certaine catégorie de mairie. Il y a déjà eu une ordonnance dans ce sens, mais il n'y a pas encore la signature, donc c'est la raison pour laquelle on a mis le A.

Nicole HOGGE : Ça ne change rien de toute façon il nous faut un poste.

Monsieur le maire : Qu'il soit marqué dessus, derrière nous on pourra le refuser, parce que on n'est pas sur un niveau de fonction qui permette d'avoir un A

Caroline CHAILLAN : Donc, on crée un poste pour voir s'il y avait quelqu'un qui postule pour dire non parce qu'on ne peut pas.

Florine DUPONT SENES : Légalement, tu es obligé de créer le poste.

Caroline CHAILLAN : Créer poste oui, mais pas de catégorie A.

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Le Maire expose au Conseil municipal que le service commun mutualisé des secrétaires de mairie, porté par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon prendra fin le 31 décembre 2023 par délibération du conseil communautaire N° 2023-03-23 en date du 27 juin 2023.

Il convient donc de procéder à la création d'un emploi permanent de : secrétaire de mairie.

- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assurer le secrétariat de la mairie, élaboration, exécution et suivi du budget, suivi et gestion de la comptabilité, gestion des paies, la gestion des ressources humaines, suivre les régies des cabanes de montagne et des gîtes, passation et exécution des marchés publics, préparation et gestion des actes administratifs, gestion de l'état civil et des cimetières, établir et suivre les demandes de subvention, réception, traitement et suivi des différentes demandes d'autorisation d'urbanisme, préparation des élections, gérer les demandes et les dossiers spécifiques en direction du public, ainsi que toutes missions inhérentes au poste.

- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Le Maire propose au conseil municipal de créer ou de modifier le tableau des emplois pour assurer une meilleure visibilité des emplois communaux.

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaire ou contractuel.

Il propose :

- la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps complet, à raison de 35h par semaine,

- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux grades d'emplois d'adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} et 2^{ème} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-14 ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie ;

- **décide** la création au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2024, aux grades d'adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} et 2^{ème} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C, à raison de 35 heures hebdomadaires.

En cas de recherche infructueuse, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée d'une année, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- **charge** à Monsieur le maire de pourvoir à cet emploi dans les conditions statutaires ;
- **dresse** le tableau des emplois de la Commune ainsi qu'il suit au 1^{er} janvier 2024 :

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Filière technique

Service d'affectation	Libellé de l'emploi	Grade correspondant	Durée hebdomadaire de travail	Possibilité de pourvoir par un non titulaire Art. L332-8
Technique	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	35heures/semaine	NON
Technique	Adjoint technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	35heures/semaine	NON
Technique	Agent d'entretien	Adjoint technique	2heures/semaine	Oui en application de l'article L.332-8-6° du code général de la fonction publique (anciennement article 3-3-5° de la loi 84-53 du 26/01/1984) Rémunération au maximum de 'IM 382 du grade d'adjoint administratif - niveau exigé : niveau brevet des collèges

Filière administrative

Service d'affectation	Libellé de l'emploi	Grade correspondant	Durée hebdomadaire de travail	Possibilité de pourvoir par un non titulaire Art. L332-8
Agence postale	Agent d'accueil de l'Agence Postale	Adjoint administratif	15heures/semaine	Oui en application de l'article L.332-8-6° du code général de la fonction publique (anciennement article 3-3-5° de la loi 84-53 du 26/01/1984) Rémunération au maximum de 'IM 382 du grade d'adjoint administratif - niveau exigé : niveau brevet des collèges
Administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe Rédacteur, Rédacteur principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe, Attaché	35heures/semaine	Oui en application de l'article L.332-14 du code général des collectivités territoriales - niveau exigé : niveau baccalauréat

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	* Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	A	P	P

Adopté à la majorité

REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le maire : C'est ce qu'on fait depuis la fusion et depuis que les communes reçoivent une compensation. En fait, on est compensé plus que le coût tarifaire aujourd'hui des transports scolaires. J'ai demandé à Stéphanie de se renseigner à savoir s'il y a eu une augmentation cette année ou pas. Apparemment, aucun changement dans les tarifs. Donc on fait comme l'année dernière, on fait un remboursement intégral aux parents qui ont des enfants à l'école.

Monsieur le Maire rappelle :

Par délibération n° 2018-10-05 du 17 décembre 2019, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Sources de Lumière" a décidé le retour aux communes de la compétence facultative "Transports scolaires".

Considérant que l'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a transféré aux régions les compétences historiquement exercées par les départements en matière de transports non urbains.

Considérant que la région demande aux familles d'inscrire leurs enfants à l'abonnement "ZOU!Etudes" transports scolaires et de régler directement en ligne.

Considérant que la somme demandée pour l'année scolaire 2023-2024 est de :

- Plein Tarif : 90 €/an par enfant

- Demi-Tarif : 45 €/an pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €/mois

A partir du 3ème enfant abonné au PASS ZOU ! Etudes au sein d'une même famille, elle bénéficiera d'un remboursement différé à hauteur de 45€

Considérant que cet abonnement donne accès à la gratuité sur l'ensemble du réseau régional de transport ZOU!,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De participer aux frais d'abonnement 2023-2024 sur présentation d'un justificatif de paiement et aux frais réels supportés par les familles

Le règlement interviendra sur présentation de ces justificatifs de paiement.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	*Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE OUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022 DE LA CCAPV**

Monsieur le maire : Vous avez été destinataire du dossier complet, vous l'avez tous lu ?

Didier VIAL : Oui en travers.

Nicole HOGGE : Non, moi en intensément et je suis même allée à la déchetterie et j'ai vu qu'on a trois beaux bacs de composteur.

Monsieur le maire : Après faudra peut-être se poser la question si on se positionne pour, d'autres composteurs sur la commune.

Florence FOURNEAU : C'est ce que j'avais soumis la dernière fois. Et j'ai dit qu'à partir du 1er janvier 2024, on serait dans l'obligation de mettre à disposition auprès des gens du village. Donc effectivement, il faut peut-être commencer à y réfléchir et de savoir où on les mettrait.

Florine DUPONT SENES : Et qui les entretiens ?

Florence FOURNEAU : Après ça, c'est une question de bon sens aussi.

Didier VIAL : Je poserai la question aux gens de La Valette.

Nicole HOGGE : Au Moustier, ce n'est pas la peine c'est juste en face.

Florence FOURNEAU : On ne peut pas mettre des composteurs sur Thorame et pas La Valette.

Nicole HOGGE : Pourquoi ?

Florence FOURNEAU : Ben ce n'est pas parce que tu habites dans une maison individuelle que t'es obligé de payer un composteur. Il en faut quand même un.

Didier VIAL : On a constaté qu'avec la chaleur, c'était bourré de petits moucherons aux endroits des compostes.

Nicole HOGGE : Ah moi pas du tout il n'y a pas une seule mouche au-dessus.

Didier VIAL : Mais ton composteur il est où ? Il n'est pas en ville, il est dans ton champ.

Caroline CHAILLAN : C'est la chaleur non ? Les autres années c'était comme ça ?

Didier VIAL : Pas à ce point-là, non.

Nicole HOGGE : Il faut mettre des matières sèches dessus et puis c'est tout.

Monsieur le maire : La crainte que j'ai sur La Valette, c'est quand vous vous retrouvez en hiver.

Nicole HOGGE : De toute façon, il ne travaille pas l'hiver le compost.

Didier VIAL : Ben oui.

Florence FOURNEAU : Ça ne marche pas l'hiver.

Monsieur le maire : Vous réfléchissez, vous posez la question.

Didier VIAL : Je poserai la question.

Florine DUPONT SENES : Il y en a à la déchetterie déjà.

Nicole HOGGE : Je sais qu'au Moustier on a tous notre composteur.

Florence FOURNEAU : Tu ne vas pas forcément aller à la déchetterie pour aller vider son composte et tout le monde ne peut pas le faire chez lui. On ne peut pas dire qu'on met un unique composteur à la déchetterie et c'est tout, parce que déjà il n'y a des ouvertures que le matin.

Monsieur le maire : Caroline tu peux demander sur La Batie si ça intéresse quelqu'un ?

Caroline CHAILLAN : A la Batie il y a le miens de composteur et ils viennent tous jeter dans le miens.

Florence FOURNEAU : Voilà, donc ça peut être intéressant d'en mettre un 2^{ème}.

Nicole HOGGE : À Château-Garnier il y a celui de Sylvain.

Florence FOURNEAU : Oui mais après suivant le monde qu'il y a, un seul ça ne suffira pas.

Florine DUPONT SENES : On verra où est-ce qu'on les met.

Didier VIAL : Faudra savoir qui surveille ça, parce qu'il y en a qui mette n'importe quoi. Moi je découpe tout en petits morceaux.

Florence FOURNEAU : Il faut mettre en place une campagne d'information.

Monsieur le maire : Avec Rémi NIGRI, on avait testé les petits bacs de légumes autour du jeu de boules. Sauf qu'il y en a qui venait manger et tu retrouvais des clopes, des chewing-gums, tu retrouvais un peu de tout.

Florence FOURNEAU : Après c'est une question aussi de voir la diminution peut-être de la facture dans le temps.

Monsieur le maire : Par rapport au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Nicole HOGGE : Ça ne va pas s'arranger de toute façon.

Monsieur le maire : Le problème je ne vais pas vous le rappeler mais c'est la TGAP, la taxe de l'État qui va passer jusqu'à 60%.

En plus avec la décision qu'ils ont prisent de pouvoir déposer ces bouteilles contre 0,01€ dans les supermarchés alors qu'on a dépensé des millions, parce que nous ça nous a coûté 2 millions sur la Communauté de communes, pas que pour le recyclage, pas que pour les bouteilles, mais l'ensemble du recyclage pour retraiter. C'est inadmissible qu'il n'y est pas une vision différente, parce que moi j'appelle ça du commercial, on fait revenir les gens avec leur bouteille pour leur donner un petit bon pour qu'ils aillent en racheter d'autre.

Je ne sais pas si vous avez vu les moments des grèves des éboueurs à Paris ou à Marseille ? Excusez-moi, nous on trie, mais quand vous voyez ce qu'ils mettent sur le bord de route. Il n'y a rien de trié.

Florence FOURNEAU : C'est là où la logique n'y est pas.

Monsieur le maire : Juste pour rappeler que comme la TGAP, c'est au poids, c'est à dire que quand on met le déchet ménager ou ce qui peut être recycler dans les poubelles noires, ça rajoute du poids et on va avoir notre taxe sur les ordures ménagères augmenter. Si vous y mettez des légumes ça pèse, si vous mettez des bouteilles en verre, parce que ça existe encore malheureusement, dans les sacs noirs ça pèse.

Florence FOURNEAU : Et est-ce que nous on ne peut pas au niveau de la mairie refaire une piqûre de rappel en renvoyant un petit prospectus aux gens, surtout là que c'est la saison estivale.

Monsieur le maire : Malheureusement, c'est à la charge de la ComCom.

Didier VIAL : Mais est-ce qu'on peut demander de le faire. Parce que c'est deux poubelles qu'on a à la Valette et je vois que dans le sac de déchets ménagers il y en a qui balance n'importe quoi des tapis, etc...

Monsieur le maire : Tu notes qu'on fasse un mail à la CCAPV pour demander si on peut mettre dans toutes les boites aux lettres un prospectus.

Florence FOURNEAU : C'est comme le SDIS et le reste chaque année on renouvelle.

Florine DUPONT SENES : C'est comme quand tu as des sacs de Quick et de McDo qui sont jetés entier directement comme ça dans l'Issole, ça fait plusieurs fois que j'en ramasse. C'est catastrophique.

Caroline CHAILLAN : Il n'y avait pas des ambassadeurs du tric l'année dernière ? Je ne les ai jamais vu.

Nicole HOGGE : Ils vont sur les marchés.

Florence FOURNEAU : ça peut être intéressant de prendre contact avec eux, qu'ils fassent une campagne sur la place en distribuant leurs sacs.

Monsieur le maire : C'était prévu qu'il passe dans chaque mairie.

Florence FOURNEAU : Il faudrait qu'on s'en occupe et voir si on ne peut pas les solliciter.

Nicole HOGGE : Il n'y a pas d'animation sur la place.

Florence FOURNEAU : On s'en fout, tu fais de l'affichage et de la communication, et ils viennent sur la place une matinée ou une journée en fonction de leur disponibilité avec leurs sacs en distribution. Ça peut être une solution de rappel aussi, ne serait-ce que pour les gens du village et pour les estivants qui arrivent.

Nicole HOGGE : Ils le font chaque fois à la foire à Saint André.

Florence FOURNEAU : Voilà donc on peut potentiellement demander à avoir les informations et les coordonnées pour pouvoir peut-être le mettre en place.

Monsieur le maire : Stéphanie va envoyer un mail pour avoir de nouveaux dépliants et après comme Didier souvent, il fait le tour de La Valette et il en donne à tous ceux qu'il voit. Je rappelle quand même si les gens vous posent la question pour les rapports, ils peuvent être vus sur le site internet de la ComCom, mais on doit avoir une copie papier à la mairie.

Florence FOURNEAU : On ne peut pas le mettre sur le site ça ?

Monsieur le maire : c'est lourd.

Florence FOURNEAU : mais si tu le mets en PDF ou si tu mets un lien vers la ComCom. Ça peut être intéressant de remettre un petit Flash de temps en temps avec les infos nécessaires.

Florine DUPONT SENES : Ouais, les gens ils vont sur InstraMuros.

Florence FOURNEAU : Énormément.

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que tout établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, pour l'année 2022 ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	*Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	A

Adopté à la majorité

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022 DE LA CCAPV**

Monsieur le maire : J'avais fait un mail au président de la ComCom en rappelant que nous avons commencé les études et que je trouvais anormal alors qu'on savait très bien que La Valette il n'y avait pas la possibilité pour les personnes de faire un raccordement à qui que ce soit. Parce que si tu prends les vieilles maisons, ils n'ont même pas de jardin, et quand ils ont des jardins ça peut être que des cailloux donc comment tu fais une fosse septique, un écoulement où dans la rue ?

Didier VIAL : C'est pour ça que moi, quand je vois marqué « vu le code général des collectivités territoriales ». Bon d'accord après « vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif », on n'en a pas.
Donc moi je suis contre, voilà. Parce que quel service public d'assainissement on a si ce n'est de venir nous contrôler pour nous dire qu'on n'est pas aux normes ou alors de nous dire qu'il faut vidanger... On le sait ça, parce qu'on n'a pas envie de « s'enmerder » avec nos fosses pleines.

Monsieur le maire : En gros, on est en train de travailler dessus et ça ne se fait pas en claquant des doigts.

Nicole HOGGE : Alors explique-moi si je m'abstiens. Bon, c'est facile si je suis pour. Ça veut dire que j'accepte la décision ?

Monsieur le maire : La décision, oui la connerie.

Nicole HOGGE : Et si je suis contre, bah ils le verront.

Secrétaire de mairie : Les délibérations sont transmises à la Comcom à l'issue du Conseil.

Monsieur le maire : Je ne voulais pas donner mon vote tout de suite, mais je vais l'exprimer publiquement. Moi je suis contre parce qu'il y a aucune prise de conscience de nos difficultés et que derrière on vient te répondre que c'est obligatoire. On le sait que c'est obligatoire, mais on a aucune possibilité.

Florence FOURNEAU : Ils t'obligent pour un ensemble de trucs qui est déjà en en place. Mais le problème c'est qu'il faudrait qu'à un moment donné ils se rendent compte qu'il y a des cas particuliers et que notamment chez nous La Valette fait partie des cas particuliers.

Monsieur le maire : Regarde le cœur de Bourg, je ne sais pas si vous vous souvenez j'en avais parlé une fois en conseil municipal. Nicole est allée me remplacer et j'avais dit mais vous mettez tout le monde, ah mais non, faut mettre le bourg et je dis mais je mets quel bourg ? Je mets la Batie, Château Garnier, La Valette, Thorame Basse ou le Moustier ? Ah mais non, celui où il y a les commerces. Il y en a dans chaque puisque on a des producteurs de miel et on a aussi des agriculteurs producteurs de viande dans tous les hameaux. Il y a sur Thorame Basse le Café et il y a la bière. Je fais quoi ? Elle m'a appelé pendant la réunion pour me dire

qu'est-ce t'en penses ? Et moi je n'en pense pas que du bien donc qu'ils nous envoient le document et on verra.

Nicole HOGGE : En tout cas, ils ont entendu notre désaccord.

Monsieur le maire : Parce qu'il voulait qu'on passe autour des maisons, mais pas toutes les maisons, mais même dans le Cour de bourg si tu ne mettais que Thorame Basse même celles de l'extérieurs elles n'y étaient pas.

J'en ai parlé après avec le Président, vous êtes en train de nous donner des miettes, y a les cœurs de ville et puis pour faire bonne figure on fait les cœurs de bourg pour les villages ruraux. J'ai voté contre, je vous l'ai déjà dit, mais contre le PLUI puisque derrière je ne sais pas comment feront les gens pour rénover leur maison quand ils sont en cœur de village. Ça va coûter une fortune, et on ne peut pas construire. Bon, moi je vous donne mon avis, moi je vote contre.

L'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que tout établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, pour l'année 2022 ;

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2022.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	*Micaël REBOUL	Didier VIAL
C	C	C	C	C	A	A	C

Rejeté à la majorité

**ATTRIBUTION D'UEN SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE THORAME
HAUTE POUR LE PROJET SKI 2023-2024**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'école de Thorame-Haute a déposé une demande de subvention pour aider au financement des projets scolaires 2023-2024 qui s'orientent autour d'un projet ski alpin sur les stations du Val d'Allos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accéder favorablement à la demande de l'école de Thorame-Haute et de lui attribuer une aide de 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire cette dépense sur le budget communal 2023.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno BICHON	Monique* JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	*Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P	P	P

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire : Je vais commencer par ce qui va le plus vite.

Nicole HOGGE : C'est toujours le Conseil alors ?

Monsieur le maire : Oui, ce sont les questions au Conseil, donc pour ce qu'on avait décidé en réunion de travail, pour le devis de la chaudière j'ai rappelé Florian SILVY, parce que c'est le seul où on peut récupérer la TVA.

Didier VIAL : Pour le café de la vallée.

Monsieur le maire : Oui pour le Café de la vallée, j'avais appelé le commercial aussi et l'entreprise Froling l'autre jour, je vous ai dit que c'était français. En fait, ce n'est pas français, c'est autrichien. Mais c'est reconnu en Allemagne, en France et en Italie. J'ai posé plusieurs questions parce que je voulais savoir à quoi ça pouvait correspondre quand il me parlait de vase d'expansion de 50 L et en dessous il me fait un ballon de tampon 200L. On en a déjà un ballon d'eau chaude, mais non le ballon tampon ça chauffe et ça fait le tampon entre la chaudière et le ballon d'eau chaude.

Florence FOURNEAU : C'est pour pas que ça explose en fait.

Monsieur le maire : Après, je lui ai posé la question sur la création de chaufferie, évacuation de chaudière. Alors il m'a dit là-dessus, c'est l'évacuation de la chaudière et il pensait qu'il faut qu'on aille vérifier la largeur de la porte.

Florine DUPONT SENES : Ça ne passe pas.

Monsieur le maire : Mais c'est combien ?

Florine DUPONT SENES : Je suis allé avec lui, il disait que ça ne passait pas. En fait, il faut enlever l'encadrement de la porte. Si tu enlèves l'encadrement de porte, ça va ça passe.

Monsieur le maire : C'est ce que je lui ai dit, on ne va pas tout changer, soit la porte à enlever ça passe, soit on découpe l'encadrement et on remet l'encadrement derrière. Et il m'a dit au téléphone c'est ce que je compte faire, si ça ne passe pas.

Florine DUPONT SENES : Il a mesuré avec le mètre et il a dit que ça ne passerait pas.

Florence FOURNEAU : Surtout qu'apparemment les travaux ont été finalisés après que la chaudière a été mise en place, parce que là pour la sortir et tout.

Monsieur le maire : Le plus embêtant, c'est pour sortir la chaudière du petit local. Parce qu'ils ont construit le local autour de la chaudière.

Florine DUPONT SENES : Il faudra peut-être refaire le sol en même temps quitte à refaire.

Monsieur le maire : Alors il m'a refait donc le devis et sur le devis il m'a expliqué, c'est pour ça qu'il a marqué « option chaudière PE1 tout automatique avec décendrage complet automatique », cette chaudière coûte 2 146 € de plus. Mais quand je vois le total, il n'y a pas, 2 146 de plus il y a 300€.

Didier VIAL : Ben tant mieux.

Monsieur le maire : Bah oui, parce que lorsque je regarde le devis il y en a une à 26 966, 40 € avec tout. Et les mêmes choses 26 654,40 € sur la première. Et en HT, ça faisait 22 212€, la première et 22 472 € il y a 260€ d'écart.

Florine DUPONT SENES : Eh Ben c'est bon alors.

Didier VIAL : Il n'y a peut-être pas toutes les mêmes options.

Monsieur le maire : Si, c'est exactement pareil.

Florine DUPONT SENES : Il y a un contrat d'entretien ?

Monsieur le maire : Oui, c'est 250€ à l'année, sauf s'il y a des pièces à changer et qui ne seront plus sous garantie.

Didier VIAL : Et il est où lui ?

Monsieur le maire : A Tartonne. La question que je lui ai posée c'est quand est-ce qu'il peut avoir la chaudière. Il a appelé le service commercial et ils en ont une dizaine en stock à Gap donc s'il se dépêche il a la chaudière, il regarde son planning s'il peut en septembre sinon en début octobre se sera monté.

Florine DUPONT SENES : En tout cas pour l'hiver mis en place.

Monsieur le maire : Donc avant de signer le devis je voulais vous en parler. Vous êtes ok pour que je le signe ?

Didier VIAL : oui

Florine DUPONT SENES : oui

Florence FOURNEAU : Oui et envoi tout de suite comme ça il réserve. Parce que là il comptait effectuer les travaux quand ils étaient fermés, c'est ça ?

Monsieur le maire : En septembre mais en fonction de l'installation Déborah et Adrien peuvent décaler. Je voulais surtout savoir s'il y en avait en stock.

Alors Caroline, m'avait posé la question sur l'eau et l'assainissement sur le fait de délibérer ou de se positionner à ce sujet dans les délais les plus courts. Donc il y avait par retour de courrier ou délibération. Mais j'avais déjà écrit au président et je l'avais déjà eu au téléphone en lui disant que moi, j'étais d'accord pour qu'on regarde, parce que rentrer dans un SIVU c'est bien, mais est-ce que ça sera de rentré dans un SIVU ? Ou est-ce que ça sera plus de SIVU du tout parce qu'on n'en sait strictement rien. La lettre du sénateur nous explique qu'ils sont en train de travailler pour que les Communautés de Communes travaillent de la même façon partout sur la France. Avec des SIVU, voire des créations, maintenant la ComCom a écrit au Préfet parce qu'il fallait faire une validation du Préfet. On n'a pas la réponse. Ils ont écrit en disant qu'ils souhaiteraient pouvoir conserver les SIVU qui sont existants et en créer d'autres pour pouvoir sur la superficie de la ComCom, qui est de 2000 km² soit un tiers du département, ce n'était pas possible d'avoir qu'un seul SIVU entre le haut Verdon, la Palud ou Entrevaux et puis aller jusqu'à Chaudon Norante. Donc moi j'attendais la réponse, j'ai demandé aussi aux DGS et au président en commission d'assainissement, qu'on ne fasse pas comme la fusion, faire une réunion au mois d'octobre avant la fusion au 1er janvier. Ce qui m'intéresserait c'est que l'on sache combien paie les habitants dans les communes, quelles sont les règles, quels sont les montants ? Parce que derrière quand on a un regroupement de l'activité, on a une obligation d'étaler et d'équilibrer pour tous, pareil sur la même zone. Il me répond qu'on ne peut pas demander aux mairies. Oui, mais une Communauté de Communes, c'est bien toutes les mairies, toutes les communes qui sont dans une communauté de communes, il n'y a pas de secret sur le coût de l'assainissement et le coût de l'eau.

Caroline CHAILLAN : Ils n'ont pas tout à fait dit ce genre de choses. Ils ont dit que si tout le monde était d'accord, il y aurait des syndicats préexistants qui commenceraient à bosser sur le sujet, c'est-à-dire notamment justement l'harmonisation des redevances, des taxes...

Florine DUPONT SENES : Il faut que les 41 communes soient d'accord. Si une n'est pas d'accord, le Préfet ne se positionnera pas. C'est bien ce qu'il disait moi quand j'étais à la réunion, je ne sais pas s'il avait dit pareil pour toi. Et il y avait plusieurs maires qui avaient parlé, d'ailleurs j'avais enregistré, et qui disait que leurs conseils ne voteraient pas pour. Donc ils disaient qu'éventuellement, s'il y avait 41 communes, le Préfet suivrait, s'il y en avait une seule qui dirait non, il ne suivrait pas.

Caroline CHAILLAN : Ce n'est pas ce que dit Macron, donc de toute façon si la CCAPV prend la main, on ne nous demandera pas notre avis.

Florine DUPONT SENES : C'est le président de la Com Com qui avait dit ça.

Caroline CHAILLAN : Oui, mais si la réforme reste en l'état, on ne nous demandera pas notre avis. On regroupera avec qui on veut, on n'aura plus notre mot à dire et c'est pour ça que c'est quand même mieux de travailler en amont avec les autres que d'arriver au dernier moment et on nous dira ben vous suivrez les règles qu'on a établi avant que vous arriviez. Et à rester seul et bien on aura aucune subvention, déjà que là elles disparaissent les unes derrière les autres ça va être très compliqué.

Monsieur le maire : Dans ce contexte, j'ai appelé Pierre BONNET, pour savoir nous la plus proche, c'est le SIVU du Haut Verdon. Il va me faire un message parce qu'il n'a pas eu son président entre demain et après-demain si on pouvait se voir, donc j'ai dit que j'en parlerai au Conseil pour que tous les conseillers qui seraient intéressés puissent venir. On pourra échanger avec Pierre qui connaît très bien le SIVU du Haut Verdon et il a toujours été là pour travailler avec nous sur l'eau est l'assainissement. Sur ce qu'on a commencé à faire en 2017 et 2018, il a toujours été là et si on a besoin de lui, il m'a dit tu ne t'inquiètes pas, tu m'appelles et je viendrai. Donc si y en a qui sont intéressés, il m'a dit je t'envoie un SMS, c'est pour ça que je regarde le téléphone, si j'ai eu le président, mais je l'aurais peut-être que dans la soirée donc il m'envoie et je vous le dis, s'il y a des gens qui sont disponibles, des conseillers, ça serait bien qu'on soit autour de la table avec Pierre et le président.

Caroline CHAILLAN : J'aimerais savoir, qu'est-ce que la CCAPV a proposée ? Ils ont dit qu'ils avaient proposé des regroupements donc j'aimerais savoir quel groupement ils ont proposé. Il est évident que s'il y a le SIVU à côté, on ne va pas créer une structure qui n'existe pas, mais avec qui on va nous regrouper ?

Monsieur le maire : C'était la question que j'avais posée et je n'ai pas de réponse. C'est pour ça que je me suis rapproché du SIVU du Haut Verdon, voir avec Pierre pour savoir exactement comment ça se passe, quel coût il y a et comment on pourrait travailler. Puisque moi j'ai des échos d'autres maires qui ne voudraient pas qu'on soit dans leur SIVU.

Nicole HOGGE : Parce qu'on va leur coûter cher.

Monsieur le maire : Parce que le montant qu'on a c'est 6 200 000 €.

Florine DUPONT SENES : Et c'était ce qui avait été soulevé d'ailleurs par le maire d'Allos en disant que nous, on avait aucun aménagement conforme et comment on allait faire ? Le président de la ComCom, il a dit et bien les autres communes, s'il y a un syndicat...

Monsieur le maire : On est allé voir le Président, le DGS et Monsieur LAZARIN avec Christine, il y a déjà 2 ans pour nous dire qu'est-ce qu'on fait ? C'est pour ça que dans le contrat ZRR j'avais demandé que dans la délibération soit inscrit tous les travaux de Thorame Basse. Et ça, c'était le 21 juin 2020, il y avait le montant total. Et on a reçu la délibération structurelle des redevances de l'Agence de l'eau pour les rattrapages et nous sommes dedans. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi des subventions, mais pas sur la totalité, par tranche de l'Agence de l'eau et du département. Ce qui fait qu'on avait déjà toutes les réponses donc

quand tu me mets sur ton mail ce qu'ils n'étaient pas au courant, tu pourras leur dire qu'il y a une délibération de conseil communautaire de 2020.

Caroline CHAILLAN : Et en parlant de ça d'ailleurs, on pas la DETR, le contrat de solidarité territorial il va retomber au 31 décembre donc on ne fait rien là ?

Monsieur le maire : La CCAPV ?

Caroline CHAILLAN : Non, non, non la DERT n'a pas été accordée sur les travaux de Château-Garnier, ce qui fait qu'on ne va pas pouvoir lancer les travaux à la fin de l'année et le contrat de solidarité territoriale il va tomber à la fin l'année puisqu'on n'engage pas les travaux.

Florine DUPONT SENES : Tu as la réponse de la préfecture ?

Caroline CHAILLAN : Pour la DETR on n'est pas sur les communes qui ont bénéficiées de la DETR en 2023.

Florine DUPONT SENES : Est-ce qu'on a un document qui atteste ?

Caroline CHAILLAN : Tu regardes sur le site et des services de l'État et tu frappes DETR et tu tombes sur le tableau tout fraîchement pondu qui est en ligne depuis le 20 juillet. Donc on a zéro.

Monsieur le maire : Oui, j'ai rappelé l'IT04 c'est eux qui nous ont monté le dossier pour la présentation de la DETR, et j'ai eu Éric Brunel, j'ai eu aussi Benjamin LAFONT. Mais j'ai d'abord eu Éric BRUNEL et Madame BELIN pour m'expliquer exactement ce qui manquait. Du coup j'ai rappelé Monsieur LAFONT parce que c'est eux qui nous ont monté le dossier, donc maintenant je voudrais savoir parce que derrière on risque de se retrouver le bec dans l'eau. Et je leur ai dit qu'on a déjà été retenu par le département et c'est à décembre 2023 et il faut qu'on attaque avant pour pouvoir bénéficier de toutes ces subventions. Donc, Benjamin s'en occupe il m'a dit qu'avant le 12 août il reprenait la totalité du dossier. Il est allé avec Frédéric KISTON revoir Madame BELIN et Monsieur BRUNEL, pour remonter le dossier et ils nous préparent tout pour qu'on délibère fin août.

Caroline CHAILLAN : Oui, mais ça ne sera pas avant 2024 pour l'attribution de la subvention, parce que maintenant elle est perdue pour 2023.

Monsieur le maire : Alors oui, la Sous-Préfète m'a appelé à ce sujet me disant, si vous faites comme vous a dit Madame BELIN et Monsieur BRUNEL, moi je vous signe un courrier comme quoi, et le Préfet est d'accord parce qu'elle a demandé au préfet, afin que nous puissions bénéficier de la DETR 2024 mais faut que le dossier soit envoyé avant octobre.

Caroline CHAILLAN : Oui, d'accord mais en 2024, donc on ne peut pas commencer les travaux en 2023, sans avoir une subvention.

Monsieur le maire : Tu ne m'as pas laissé finir, la sous-préfète m'a dit quand je vous fais signer ceci par le Préfet, vous pouvez commencer les travaux.

Florence FOURNEAU : De toute façon il faut des actes écrits parce que là on pensait attaquer au mois d'octobre...

Florine SENS : Et en subvention, on a d'autres choses ou pas. Ou on n'a encore pas la réponse.

Monsieur le maire : On a toutes les autres réponses de l'Agence de l'eau. Le département on a la réponse, le canal de Provence, on a la réponse.

Florence FOURNEAU : Tout par écrit ?

Monsieur le maire : Oui.

Didier VIAL : On a la réponse de tout, mais en fin de compte il y a toujours un truc qui ne va pas.

Monsieur le maire : On a les réponses mais s'il en manque une on ne peut rien faire.

Didier VIAL : Pourquoi il en manque une ?

Monsieur le maire : Je viens de t'expliquer. Le montage du dossier n'a pas été fait correctement.

Florence FOURNEAU : Mais pourquoi s'il en manque une, on ne peut pas faire ?

Caroline CHAILLAN : Tu ne peux pas commencer les travaux si tu n'as pas la subvention. Enfin si tu peux les commencer mais tu n'auras pas la subvention.

Monsieur le maire : Sauf si tu as un courrier du Préfet qui te dit vous pouvez commencer.

Florence FOURNEAU : La dernière fois, on se posait la question s'il y a eu les appels d'offres pour les entreprises et tout ? Il n'y pas eu encore ?

Caroline CHAILLAN : Non c'est pour l'année prochaine.

Florine DUPONT SENES : Quand il est venu en réunion, il a ses propres entreprises, donc si elles se positionne dessus tu vois ?

Monsieur le maire : Tous les tarifs qu'il nous a annoncés c'est par rapport à toutes les entreprises avec lesquelles il travaille.

Caroline CHAILLAN : Ce qui veut dire par ricochet que là on perd déjà une année.

Monsieur le maire : Non, tu ne peux pas dire ça Caroline. Qu'est-ce que je viens de dire, Benjamin LAFONT prépare le dossier de la DETR 2024. On va délibérer soit la fin août ou début septembre pour la DET 2024, le Préfet s'engage à nous écrire qu'on commence les travaux pour pas perdre les subventions de la ZRR 2023 et on pourra commencer les travaux à la fin de l'année.

Caroline CHAILLAN : En décembre...

Monsieur le maire : L'idée ce n'est pas de commencer les travaux, c'est au moins de payer une facture.

Didier VIAL : Quand est-ce qu'on commence à la Valette alors ?

Monsieur le maire : La Valette ce n'est pas maintenant.

Didier VIAL : Pourtant c'est ce qui semblait le plus simple et le moins cher.

Monsieur le maire : Mais non, c'est 425 000€. On ne peut pas commencer par La Valette.

Didier VIAL : Je ne vois pas comment on sait que c'est 425 000€, on ne sait même pas quel terrain si on l'achète ou quoi.

Monsieur le maire : Mais ce n'est même pas du terrain, là dont on parle. Le terrain il n'est pas prévu dans les 425 000 €

Didier VIAL : D'accord.

Monsieur le maire : C'est 425 000€ de travaux d'enfouissement, de creusement, de raccordement, raccordement eau, raccordement assainissement. L'installation d'une microstation, il faut qu'on regarde parce qu'il y a des zones humides donc on ne pourra pas acheter des terrains et faire une micro-station dans une zone humide.

Didier VIAL : On a cas déjà commencer par ça à savoir lequel c'est de terrain ? On ne sait même pas où ça va être.

Monsieur le maire : Pourquoi ? Parce que la prévision, c'est 2026, ce n'était pas 2020, 2021 ou 2023. On ne va pas aller faire une prévision d'une installation qui ne va pas correspondre au règlement qui va se passer dans 2024. On n'en sait rien de ce qui va se passer.

Didier VIAL : Oui, mais on n'en sait rien de ce qui va se passer en 2026 non plus.

Caroline CHAILLAN : À partir du moment où il y a un problème de d'assainissement non collectif, pourquoi on ne commence pas, on ne continue pas par le hameau de La Valette au lieu de faire Thorame Basse ou Château Garnier ?

Monsieur le maire : Parce que La Valette, c'est 5 habitants à l'année, alors que je rappelle Château Garnier c'est 100.

Caroline CHAILLAN : Oui mais bon, ça fait depuis 1992 qu'on doit effectuer les travaux d'assainissement donc on est plus à quelque chose près. Là ce n'est pas le problème, c'est la question de l'urgence par rapport à l'état sanitaire de de La Valette.

Didier VIAL : Moi les égouts, ils débouchent toujours dehors.

Florine DUPONT SENES : Comme à Château. Tout le monde se baigne dedans et c'est tout pourri.

Monsieur le maire : Comme à Thorame Basse.

Florine DUPONT SENES : Tu as envie de leur dire, sortez de là c'est de la merde jusqu'au cou.

Monsieur le maire : Ah oui, comme à la Batie, comme à Thorame Basse.

Florence FOURNEAU : Ouais mais après est-ce qu'au vu du temps que les dossiers mettent à se monter ainsi de suite, est-ce qu'on ne peut pas déjà commencer à lancer l'étude ?

Monsieur le maire : Ils l'ont déjà faite.

Florence FOURNEAU : Oui, mais à lancer peut-être le projet parce que si on met 3 ans à chaque fois pour avancer...

Monsieur le maire : Le projet il est lancé et il se fait par tranches.

Florence FOURNEAU : Oui, mais les subventions on y a bien droit chaque année ?

Monsieur le maire : Sauf que là, les subventions déjà pour la DETR pour Château-Garnier c'est sur 2 années.

Florence FOURNEAU : Ouais donc c'est à dire 24, 25, c'est ça ?

Caroline CHAILLAN : Et 26 parce que on avait déjà d'une tranche de 25 qui va être apporté, on ne va pas tout avoir l'année prochaine.

Monsieur le maire : Mais il est les limites financières de la DETR sont pas extensibles, déjà c'est limité à 1,5 millions et on a que 20 à 30% des 1,5 millions. Nous, on dépasse parce qu'on est déjà à 1,8 millions, donc on est obligé de faire sur 2 tranches. En faisant sur 2 tranches, il ne faut pas qu'on ait sur ces 2 tranches les travaux qui travaillent en même temps, sinon la subvention ne sera pas accordée, complexité de l'administration.

Didier VIAL : Qu'ils se bougent et qu'à La Valette, ils arrêtent de nous « enmerder ». Ça fonctionne, moi je vais rallonger de 20 m les tuyaux. Ça va aller dans un champ en bas et puis terminé. Et puis ça polluera, qu'on arrête de nous « enmerder » avec les fosses et les puits perdus, ça marche bien sinon.

Monsieur le maire : Tu as bien vu mon mail ? Tu as bien vu la réponse.

Didier VIAL : J'ai vu une réponse, mais ils n'attendaient pas à cette réponse manifestement.

Nicole HOGGE : Moi je trouve que c'est logique, il vaut mieux d'abord commencer par 100 habitants que par 5 bien est bien que tu sois emmerdé Je comprends.

Monsieur le maire : Et moi, ce que je trouve illogique, c'est d'aller faire des contrôles dans des maisons qui datent du 14^e ou 15^e siècle.

Florence FOURNEAU : Oui, mais ça malheureusement, on n'a pas le choix.

Monsieur le maire : Si, il y a le choix parce que j'ai posé la question. La ComCom n'avait pas d'obligation à faire La Valette, pas tout de suite puisqu'il y a toutes les 41 communes à faire. Et ils voulaient commencer par nous, j'avais demandé de le faire le plus tard possible.

Florence FOURNEAU : Oui mais voilà, le plus tard possible, ça revient au même dans le sens où ils viendront quand même, qu'ils payent 160 € au mois de juin ou au mois d'août c'est pareil.

Monsieur le maire : ce n'est pas une question au mois de juin ou au mois d'août, les 41 communes ne seront pas faites en en 4 ans.

Nicole HOGGE : Qui c'est qui a manigancé ça ?

Monsieur le maire : D'après toi ?

Caroline CHAILLAN : Non mais ils ont un territoire à couvrir, il commence d'un côté il termine de l'autre.

Monsieur le maire : Et ils ne t'écoutent pas.

Florence FOURNEAU : est-ce qu'on a un chiffrage des gens qui ont été pénalisés ou des habitations qui ne sont pas raccordées ?

Didier VIAL : Dans 4 ans, nous on va payer des amendes ça c'est sûr.

Florence FOURNEAU : Oui à La Valette mais il y a une personne Madame DEGL INNOCENTI qui est conforme, c'est bon je crois, non ?

Didier VIAL : Elle n'est pas conforme.

Florence FOURNEAU : Si, il y a une personne sur La Valette apparemment qui était raccordée ou qui est conforme.

Didier VIAL : il y a la fille de Madame DEGL INNOCENTI, ils ont un épandage mais ils ont trouvé moyen de dire qu'il était 2m trop court. Parce qu'ils ont la chance d'avoir un jardin.

Florien DUPONT SENES : S'il faut dans 4 ans ça aura encore changé.

Florence FOURNEAU : Non mais ça sur le fond, je comprends bien mais est-ce qu'on a un visuel sur les maisons qui ont été impactées ?

Monsieur le maire : Toutes.

Florence FOURNEAU : Oui sur La Valette mais sur l'ensemble de la commune, sur l'ensemble des hameaux, combien on a de maisons qui sont non conformes et qui ont été pénalisées.

Didier VIAL : Non conforme il y en a beaucoup, mais avec risque sanitaire il y en a particulièrement à La Valette.

Monsieur le maire : Les risques sanitaires on les a ailleurs, même si on a de l'assainissement avec des tuyaux qui s'écoulent, ça s'en va dans le « trou de Martine », c'est-à-dire dans la rivière, dans l'Issole.

Caroline CHAILLAN : Donc on acte bien que La Valette ça sera très tardif.

Florine DUPONT SENES : C'est toujours le même problème, on a 20 ans d'antériorité sur ce dossier.

Caroline CHAILLAN : On nous a quand même garantie qu'on aurait la DETR alors qu'on ne l'a pas, alors moi j'aimerais savoir.

Monsieur le maire : Oui, on m'avait dit il n'y a pas de problème.

Florence FOURNEAU : C'est ça le problème sur des paroles on ne peut pas, il faut que ce soit acté.

Caroline CHAILLAN : Quand on a un million d'euros de travaux il faut y aller.

Monsieur le maire : J'ai eu la sous-Préfète, j'ai eu Mme BELIN...

Caroline CHAILLAN : Ce n'est pas Mme BELIN qu'il faut, c'est le Préfet qu'il faut aller voir.

Monsieur le maire : C'est la Sous-Préfète qui est en charge donc j'ai vu la Sous-Préfète.

Caroline CHAILLAN : Tu n'as pas dû être très convaincant et si on reste seul parce qu'on ne veut pas se regrouper, ça ne sera pas mieux. Par contre là il ne faudra pas venir se plaindre qu'on paye des redevances de ouf parce qu'on ne pourra pas financer les travaux. Parce que ça, ça nous pend au nez aussi. On va rester seul on aura aucune subvention et on sera obligé d'effectuer les travaux quand même.

Monsieur le maire : On ne va pas rester seul puisque ce que veut là-haut c'est que ce soit regroupé sur les ComCom.

Florine DUPONT SENES : Sur chaque mandat, je le répète, il y aurait eu un travail, un mot qui aurait été fait on n'en serait pas là.

Monsieur le maire : Ah oui, et tu vois le temps que ça prend ?

Florine DUPONT SENES : Je dis que si chaque mandat avait fait ne serait-ce qu'un hameau, on aurait eu les subventions. Le Moustier a été bien fait aucun souci, il aurait fallu continuer.

Monsieur le maire : Fin 2008, tout aurait été fait.

Florine DUPONT SENS : Là, on est un nouveau mandat au bout de 3 ans, il faut tout faire c'est compliqué.

Monsieur le maire : On a commencé en 2017 on a été obligé de faire des premières études, ça a demandé 2 ans, on avait les réponses fin 2019. Election mars 2020, création de l'IT04, donc on s'est dit qu'on n'était pas en capacité, j'essaie de comprendre mais je n'ai pas cette notion de connaissance sur l'assainissement. Et derrière on a des contraintes administratives sur les montants avec des subventions qui sont limitées. Il faut aller voir après l'Agence de l'eau qui n'a pas les mêmes calendriers. L'Agence de l'eau se termine fin juin, s'ils vont le prendre et nous répondre en octobre, la DETR faut la déposer en janvier, février voire mars et on a une réponse pour le premier en mai et le 2^{ème} en juillet et on a après derrière la ZRR qui va encore changer parce que 2024 apparemment on ne sait pas comment ça sera.

Florence FOURNEAU : Alors ce qu'il y a c'est qu'il faut peut-être revendiquer le fait qu'ils ne peuvent pas nous imposer des contrôles sur ça alors que derrière on est quand même dans une motivation d'améliorer et de se mettre conforme.

Monsieur le maire : Didier je voulais te demander lorsque tu dis dans ton mail, que la personne qui a effectué les contrôles SPANC n'était pas au courant qu'on avait lancé des travaux pour faire les mises aux normes.

Didier VIAL : Oui oui c'est ça, sur la réponse de la CCAPV ils le disent aussi.

Caroline CHAILLAN : Non, la CCAPV a été clair sur ce qui ont demandé. Il voulait un engagement ferme, une délibération du Conseil municipal sur une programmation.

Monsieur le maire : Ce n'est absolument pas ça Caroline.

Caroline CHAILLAN : Je dirais au Président qu'il raconte des mensonges.

Monsieur le maire : « Dans ces conditions, afin de ne pas ralentir la démarche collective, je vous remercie par avance de bien vouloir nous notifier par retour de courrier ou de délibération ». Je ne vais pas délibérer aujourd'hui qu'on va rentrer dans la SIVU, alors qu'on ne sait pas comment ça va se passer. Ça ne sert à rien de faire une délibération il vaut mieux écrire qu'on est pour mais pas faire une délibération. Il faut être prudent dans les délibérations, parce qu'une fois que tu l'as acté, pour certains s'est fait.

Caroline CHAILLAN : On ne parle pas de ça, on parle de la personne qui a fait les contrôles à La Valette qui était étonnée, donc la CCAPV a demandé explicitement pour qu'on justifie qu'on avait les travaux, un échéancier ce n'était pas une délibération générale.

Monsieur le maire : Le patron du SPANC c'est monsieur LAZARIN et il sait très bien, il est venu aux réunions préparatoires à l'époque du DGS, qui était le maire de Clumanc, ils étaient tous conviés aux réunions. Il y a des comptes rendus, Pierre BONNET était là aussi, ils ont tous étaient présent et quand on a fait les premiers dossiers avec IT04, tout le monde était présent à chaque fois. Donc moi je vais aller voir le président.

Didier VIAL : Oui tu peux, ils disent que commune de Thorame Basse est l'une des rares à ne pas avoir répondu.

Monsieur le maire : « Dans ces Conditions », je vous lis « force est de constater que nous restons en attente de très nombreux retour ».

Didier VIAL : Pas cette lettre...

Monsieur le maire : Le mail de Monsieur LAUGIER ? Ce n'est pas lui qui l'a faite, lui il l'a signé.

Didier VIAL : Si j'ai mis ça c'est que je l'ai entendu, je ne l'ai pas inventé.

Monsieur le maire : Ce que je n'ai pas dit, j'ai demandé à Benjamin LAFONT, aujourd'hui est-ce qu'on ne peut pas rajouter La Valette, qu'on le fasse, qu'on mette le montant, si c'est que 427 000€ on le met en plus en 2024 et 2025. Il me dit je regarde et je vois comment on peut l'orienter.

Didier VIAL : Quand est-ce qu'il a dit ça ?

Monsieur le maire : Le téléphone la semaine dernière.

Caroline CHAILLAN : Nous en parlerons au prochain conseil municipal.

Didier VIAL : Une semaine après il faut le rappeler.

Monsieur le maire : C'est vendredi que je l'ai eu téléphone, il m'a dit là je travaille dessus avec Frédéric KISTON et je t'en fais part le 12 août ou le 15 août. A la limite on pourra peut-être faire avec le Conseil municipal, une réunion en visio tu viens ici et on en parle ?

Caroline CHAILLAN : Il faut commencer à bosser maintenant et pas attendre, parler de réunion de travail jusqu'au mois de décembre.

Monsieur le maire : Mais faut arrêter Caroline, le Bureau d'études il travaille, il a déjà travaillé. Maintenant, il faut qu'on détermine qui passe en premier, qui passe en dernier. Là c'est ce qu'on a déjà fait. On l'avait validé, on commençait par Château-Garnier, la Batie ensuite et Thorame Basse avec La Valette pour essayer de terminer avant 2026.

Nicole HOGGE : ça c'était le doux rêve

Didier VIAL : Oui, mais les dossiers ne sont pas lancés puisqu'il faut 3 ans pour La Valette, 3 ans pour la bâtie, 3 ans pour le reste, ça fait 12 ans.

Monsieur le maire : Est-ce que c'est ma faute, moi je n'y peux rien.

Nicole HOGGE : Si tu vas voir les comptes rendus pour la restauration de la salle des fêtes, ça fait des années qu'ils y travaillent, qu'ils demandent des subventions, qui essaient de faire et il n'y a rien qui se fait, c'est pareil aussi.

Florence FOURNEAU : C'est pour ça qu'il ne faut pas lâcher les dossiers en cours et qui sont sur la fin pour qu'ils aboutissent.

Florine DUPONT SENES : Et les 300 000€ que l'on attendait de la subvention, on ne peut pas les mettre nous ?

Monsieur le maire : Si tu mets les sous, tu n'auras jamais la DETR, et si tu commences à payer les autres ne suivront pas. Ils suivent si les autres sont ok.

Florence FOURNEAU : Ouais mais tu peux avoir un refus sur une subvention et avoir une validation sur les autres et commencer.

Monsieur le maire : Une subvention si elle est accordée, elle n'est pas enlevée l'année d'après, donc il peut y avoir une attente de 6 mois sur une validation d'une autre subvention comme la DETR.

La DETR elle est reportée pour 2024 et 2025, ce que j'explique depuis tout à l'heure, c'est qu'à partir du moment où le dossier est complet et qu'on le renvoie avec une délibération, la Sous-Préfète m'a dit le Préfet validera le fait qu'elle sera acceptée pour 2024 et vous pourrez commencer les travaux.

Caroline CHAILLAN : Alors ça franchement ça m'étonne sachant qu'on a un gros projet et qu'on passe au-dessus du seuil de 200 000,00€ que ça doit passer en commission des élus, que le Préfet s'avance au mois d'octobre à écrire un courrier alors que c'est validé en commission début du mois de juin d'après. Je pense qu'on ne démarrera pas les travaux en 2023.

Florine DUPONT SENES : Peut-être 2024.

Caroline CHAILLAN : oui peut-être pour Château Garnier, on sera tous morts que La Valette ça ne sera toujours pas fait.

Didier VIAL : Surtout moi.

Nicole HOGGE : Je rallongerai le tuyau je n'attendrai pas.

Monsieur le maire : C'est ce que j'ai demandé, il n'est pas venu Rémy ?

Didier VIAL : oui tu as demandé mais il n'y a rien qui est fait.

Florence FOURNEAU : et ta proposition Didier pour la micro-station ?

Monsieur le maire : oui mais le problème ce n'est pas la micro-station.

Didier VIAL : 40 000 € TTC après il faut certainement 200 000 € pour ouvrir le béton et mettre les tuyaux.

Monsieur le maire : il n'y a pas que les tuyaux, il faut faire le raccordement dans les maisons, refaire les tranchées...

Didier VIAL : les gens seront prêts à payer le raccordement.

Monsieur le maire : Le raccordement ils ne sont pas prêt à payer, ils vont payer de chez eux à la limite de propriété, tout le reste c'est la commune.

Florine DUPONT SENES : tu n'as pas un terrain toi Didier ?

Monsieur le maire : Le problème ce n'est pas d'avoir un terrain.

Caroline CHAILLAN : Ben si.

Monsieur le maire : Il faut que ce soit validé avec l'écoulement.

Didier VIAL : Il faut leur dire à la ComCom de venir voir ce terrain.

Monsieur le maire : Madame FOLLIET je l'ai vu en décembre 2020 et elle devait me faire une proposition de prix que j'attends toujours.

Didier VIAL : Je vais demander moi à ces gens-là sur deux ou trois terrains potentiellement possibles. Et est-ce qu'on peut faire venir un expert qui nous dira si le terrain est bien ou pas ? S'il faut il n'y a pas de terrain, quand j'ai fait remarquer à la dame du SPANC qu'on avait la chance d'être sur un terrain qui est très caillouteux et très bien drainé. Elle m'a dit qu'il ne fallait pas que ce soit trop bien drainé sinon ce n'est pas bon si ça va trop profond.

Monsieur le maire : Dans la vente du terrain dont vous parliez ?

Nicole HOGGE : On est où là, toujours à La Valette ?

Monsieur le maire : Non, là on est sur Jean Luc PAGLIA.

Nicole HOGGE : Il était question de lui louer un truc ?

Florine DUPONT SENES : Avec un bail emphytéotique.

Nicole HOGGE : Donc lui il veut acheter ?

Florine DUPONT SENES : Et potentiellement sous tant d'années, ça serait à lui.

Didier VIAL : Ah non, le terrain reste la propriété de la mairie et les bâtiments qu'il aurait construit dessus, si la mairie ne renouvelle pas, appartiennent à la mairie, il les perd. C'est sous forme de loyer après il faut voir les conditions avec le notaire.

Monsieur le maire : Notre souci sur ce terrain, c'est qu'on ne pourra pas le vendre parce que c'est la rivière. Je lui avais dit la construction pourra se faire que sur la partie qui est en dessous de la déchetterie.

Didier VIAL : D'accord, mais qui le dit ça ?

Monsieur le maire : C'est le cadastre et c'est la règle tu ne vends pas une rivière. En gros sur la partie qui est là que je lui avais mis, c'était le passage qu'on pouvait faire, mais on ne peut

pas construire. La construction peut se faire que sur ce secteur là comme la déchetterie ici, ça c'est la rivière.

Didier VIAL : Bah oui, il ne va pas construire sur la rivière.

Caroline CHAILLAN : Comment on a pu faire construire une déchetterie et pas un bâtiment à côté ?

Monsieur le maire : Mais la déchetterie n'est pas dans la rivière.

Caroline CHAILLAN : Ben il construit sous la déchetterie.

Monsieur le maire : Oui mais on ne peut pas vendre ce bout-là.

Didier VIAL : Ben on lui vend ce qu'on peut, ça ferait quelle surface ?

Caroline CHAILLAN : S'il construit hors rivière et qu'il stocke sur le lit, enfin avant le lit de la rivière, à fleur de l'eau.

Monsieur le maire : Ce que j'appelle l'alluvion qui nous permet aujourd'hui de faire le passage pour arriver sur ce terrain. Là, ce qu'on avait prévu, c'était de pouvoir poser le hangar sur ce côté-là. Alors je ne sais pas sous quelle longueur.

Didier VIAL : Il faut y aller avec lui, lui montrer et si on ne peut pas, on ne peut pas mais il faut le dire.

Monsieur le maire : C'est pour ça que je ne faisais pas de vente. Je préférerais faire un bail emphytéotique et définir le lieu sur lequel il construit. Si on lui vend il n'est même pas sûr d'avoir un hangar.

Didier VIAL : Il y a moyen de le savoir avant quand même.

Caroline CHAILLAN : On demande un certificat d'urbanisme, ce n'est pas un souci ça. Pour faire un hangar photovoltaïque c'est bon et pour faire un hangar simple ce n'est pas bon.

Florence FOURNEAU : Ce serait-ce morceau là qu'on pourrait potentiellement lui vendre.

Monsieur le maire : Le bout de forêt là, mais c'est coupé, il y a du bois qui a été coupé.

Caroline CHAILLAN : Il n'y a plus rien là.

Monsieur le maire : Donc là oui, ce bout là on pourrait.

Didier VIAL : Il faut aller sur place voire les dimensions.

Florine DUPONT SENES : Et le restant du vert ? Le restant là ça serait encore à nous ?

Florence FOURNEAU : Si c'est à la commune tout ça.

Monsieur le maire : Ici c'est le lit de la rivière, il n'y a pas de construction possible. Là, j'avais demandé de faire l'échange de terrain avec l'O NF pour récupérer Piégut la DDT à refuser. Parce que c'est trop près de la rivière.

Caroline CHAILLAN : Alors en 2021, quand, vous vouliez faire le hangar photovoltaïque il n'y avait aucun problème, on n'était pas sur le lit de la rivière tout allé bien et là maintenant qu'on veut lui vendre le terrain d'un seul coup on a ce souci-là qui apparaît. Alors à ce moment-là, il fallait lui dire en 2021 que ce n'était pas faisable, point.

Monsieur le maire : C'est pour ça que j'ai demandé la coupe de bois ici parce que là on est à la limite et ici il n'y aura aucun problème, il peut le mettre dans tous les sens. L'idée c'était de faire le cheminement. Il voudrait mettre portail je lui ai dit non puisqu'en dessous le bout là, c'est Xavier qui fait manger, c'est un passage pour tout le monde, pas seulement pour Jean-Luc.

Didier VIAL : Il faut lui dire, on peut construire sur tant de m² là et pas là.

Monsieur le maire : On peut construire sur tout ce côté-là, ce qu'on a déboisé.

Didier VIAL : Il ne va pas construire un hangar sur tout le terrain de façon, donc il va dire si ça lui convient ou pas.

Monsieur le maire : Il faut rester sur le haut.

Florence FOURNEAU : Ben s'il y a toute la partie de gauche, de la déchetterie. Sur le plan, de droite pardon, peut-être que même lui ça l'arrangerait d'avoir l'accès avec les camions de bois un peu plus rapprochés de la route.

Florine DUPONT SENES : Parce qu'une fois, si dans l'éventualité qu'il achète et qu'il veut fermer, il peut ?

Monsieur le maire : Il peut fermer. Bah oui, s'il achète ce bout-là.

Florence FOURNEAU : Tu as un droit de passage quand même.

Monsieur le maire : Non, tu n'as plus le droit de passage.

Caroline CHAILLAN : Il va rentrer de l'autre côté de toute façon, par la déchetterie.

Florence FOURNEAU : Sur le haut de la route, oui, voilà.

Monsieur le maire : Par rapport au tracé que j'ai fait, à la limite de la rivière, le bois, il ne faut pas descendre parce que là il y a des zones humides et ils vont nous dire qu'il ne faut pas faire de la construction là-bas. Ni des déchets parce qu'il a déjà été mis en demeure d'enlever son bois qui tombait dans la rivière. Je ne suis pas allé jusqu'au bout mais le cadastre, c'est à peu près 7000 m².

Florence FOURNEAU : je pense qu'il a quand même largement de quoi. Et potentiellement enfin moi, c'est mon avis si on se garde cet accès là, ça peut permettre dans le temps que si on veut étendre la déchetterie un peu plus on peut.

Monsieur le maire : Ce côté-là on ne pourra pas étendre.

Florence FOURNEAU : Non pas là, en dessous.

Monsieur le maire : En dessous, ben si tu vends à Jean Luc, c'est foutu. Moi je voulais lui laisser l'accès là pour pouvoir faire demi-tour avec les camions. Parce que comment tu fais un demi-tour avec un camion quand tu as le hangar ?

Florence FOURNEAU : Et à Château Garnier tu crois qu'il fait demi-tour où ?

Monsieur le maire : Non mais il n'a pas de semi-remorque qui viennent. Ils font demi-tour sur la place.

Florence FOURNEAU : La place d'où ?

Monsieur le maire : La place où il y a l'arrêt de bus.

Florence FOURNEAU : Je pense que là, parce que on n'a pas de perspective, parce que c'est sur un cadastre, mais je pense que même si tu renonces à la partie d'en bas et que tu lui laisses l'accès à droite, je pense que même un semi-remorque même un double semi-remorque tu as largement la place.

Monsieur le maire : Il faut quand même que je lui demande parce qu'il a du stockage de bois.

Caroline CHAILLAN : On lui vend le terrain après il se débrouille, il déboise et il fait ce qu'il à faire.

Florence FOURNEAU : C'est MARGAILLAN là, si tu étends ici et on se garde cette partie-là, je ne sais pas comment on peut faire.

Monsieur le maire : Je pensais que s'il avait l'accès comme on avait prévu au départ il fait comme il veut et là il a l'accès de ce côté-là et il peut faire le tour.

Florence FOURNEAU : Il a combien de m² sur Château ?

Caroline CHAILLAN : Il n'a rien 200 m² même pas

Didier VIAL : A Château Garnier il y a au moins 500 m².

Florence FOURNEAU : Je pense qu'il faut quand même se conserver une partie en bas.

Florine DUPONT SENES : Ça fait combien de m² ?

Monsieur le maire : il y a 5 000 m² là.

Caroline CHAILLAN : C'est pas mal.

Monsieur le maire : Je lui propose ça 5000 ? Et puis même s'il avait besoin d'un peu plus, on peut descendre un peu. Ça conviendrait ?

Caroline CHAILLAN : Propose-lui.

Monsieur le maire : Attendez, je pose une question demain matin, je vais voir Jean Luc et je lui propose 5000 m².

Florine DUPONT SENES : Et on ne se démunit pas de notre bout à nous.

Monsieur le maire : Oui si on a besoin de faire l'agrandissement de la déchetterie. Et il y a une autre chose, s'il se débrouille bien il peut mettre un hangar au soleil. On part sur cette idée, tout le monde est ok ?
Donc demain matin je vais aller le voir.

Didier VIAL : Il va te demander le prix.

Monsieur le maire : Je ne sais même pas.

Nicole HOGGE : Qui s'est qui décide de ça ?

Florence FOURNEAU : Je pense qu'il faut un juste milieu, peut-être un peu plus que le tarif agricole.

Monsieur le maire : Le tarif agricole il est aujourd'hui à quoi ?

Caroline CHAILLAN : 4 à 5 €.

Monsieur le maire : 4€ l'hectare.

Nicole HOGGE : Il ne faut pas exagérer quand même, il faudrait se renseigner à Villars-Colmars c'est combien le m² ?

Monsieur le maire : Ça était déclaré zone artisanale, ça n'a rien à voir.

Florine DUPONT SENES : Bruno, comme dit Caroline, actuellement on va à 10€/m² pour tous les habitants.

Didier VIAL : Est-ce qu'il aura la garantie de pouvoir construire ?

Monsieur le maire : on en parlait avec Caroline, avant d'acter il faut d'abord faire la demande de CUB.

Caroline CHAILLAN : Ça il peut le faire si on lui donne autorisation de demander un CUB.

Monsieur le maire : N'importe qui peut demander un CUB sur n'importe quel terrain.

Caroline CHAILLAN : Il faut surtout connaître la position de son hangar.

Florine DUPONT SENES : Nous sur le principe on est d'accord, il y n'a pas de souci.

Monsieur le maire : Donc on serait d'accord pour 10€ ?

Florine DUPONT SENES : Il faudra peut-être se renseigner auprès du notaire.

Monsieur le maire : Je peux appeler le notaire demain ?

Florence FOURNEAU : Oui appelle le.

[...]

Florine DUPONT SENES : Bruno, s'il te plaît sans te commander ça part dans tous les sens est-ce que tu peux lever la séance ?

Monsieur le maire : aller, on relève la séance il est 20h00.

Le président de séance

Bruno BICHON

La secrétaire de séance

Florence FOURNEAU